

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
<b>Herausgeber:</b>	Visarte Schweiz
<b>Band:</b>	- (2007-2008)
<b>Heft:</b>	2-1: Künstlernachlässe = Successions d'artistes = Artists' archival estates
<b>Artikel:</b>	Successions dans une collection de musée : un plaidoyer pour la reprise des successions d'artistes
<b>Autor:</b>	Landert, Markus
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-626071">https://doi.org/10.5169/seals-626071</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SUCCESSIONS DANS UNE COLLECTION DE MUSÉE

*Un plaidoyer pour la reprise des successions d'artistes*

40

**Markus Landert** Les successions d'artistes d'Adolf Dietrich (1877 - 1957), de Carl Roesch (1884 - 1979) et de Hans Krüsi (1920 - 1995) sont conservées et entretenues au musée d'art de Thurgovie. La décision d'intégrer ces successions d'artistes à la collection d'art préexistante a ouvert une voie exemplaire, qui a changé de manière décisive le visage de la collection. Chaque succession consistait en milliers d'œuvres d'art de qualité variable. Leur reprise a alourdi d'un coup la collection d'un nombre d'œuvres qui, sans être dénuées d'intérêt, n'étaient pourtant pas d'une qualité absolument excellente. De plus, les legs des artistes contenaient aussi un grand nombre de projets, de photographies, de lettres et d'autres documents, qui demandaient également un recensement et un archivage professionnels. La décision de reprendre les trois successions d'artistes impliquait donc une distanciation par rapport à une politique de collection qui limitait les œuvres exposées à la présentation exclusive de courants artistiques importants à partir d'excellents chefs-d'œuvre. L'idée du musée « trésor » d'excellentes œuvres isolées a été abandonnée en faveur de celle du musée « centre de compétences complet » pour des thèmes et positions artistiques déterminées.

La première succession arrivée à la collection du musée fut celle d'Adolf Dietrich. La propriétaire en est la Société des beaux-arts thurgovienne, qui a confié les tableaux en dépôt au musée peu après le début d'une exploitation provisoire en 1972. Cette solution présentait des avantages tant pour le musée que pour la Société des beaux-arts. Le fonds Dietrich du musée a été complété par environ trois douzaines d'œuvres

importantes de la succession, de sorte que l'institution encore jeune a pu d'un coup présenter un groupe d'œuvres représentatif de cet important artiste thurgovien. La Société des beaux-arts, pour sa part, était déchargée de la responsabilité de conserver les précieux tableaux dans les règles de l'art. Ce n'est qu'en 1994 qu'eut lieu la reprise du reste de la succession composée de carnets d'esquisses, de dessins, de photographies, de négatifs et d'un grand nombre de documents.

La succession Dietrich est confiée au musée en dépôt, ce qui apporte divers avantages à l'institution. Elle jouit d'un droit d'accès pratiquement illimité à un important complexe artistique et gagne un important partenaire en la société thurgovienne des Beaux-Arts, qui fournit en contrepartie une contribution décisive à la préparation scientifique. Ainsi, le partenariat a déjà permis de réaliser deux projets de traitement jusqu'en 2007: un premier pour l'inventaire des œuvres et l'ordonnance de la correspondance, un deuxième pour l'examen et l'évaluation des photographies. Les deux projets ont débouché sur des expositions et publications, qui font apparaître aujourd'hui les artistes sous un jour entièrement différent et différencié. Ces projets scientifiques ont provoqué des investissements et des versements de salaire de plusieurs centaines de milliers de francs, qui n'auraient pas été versés au musée sans la reprise de la succession.

Le modèle de partenariat en administration de succession a fait école au point qu'il a aussi été appliqué lors du traitement de la succession de Carl Roesch. Sur la

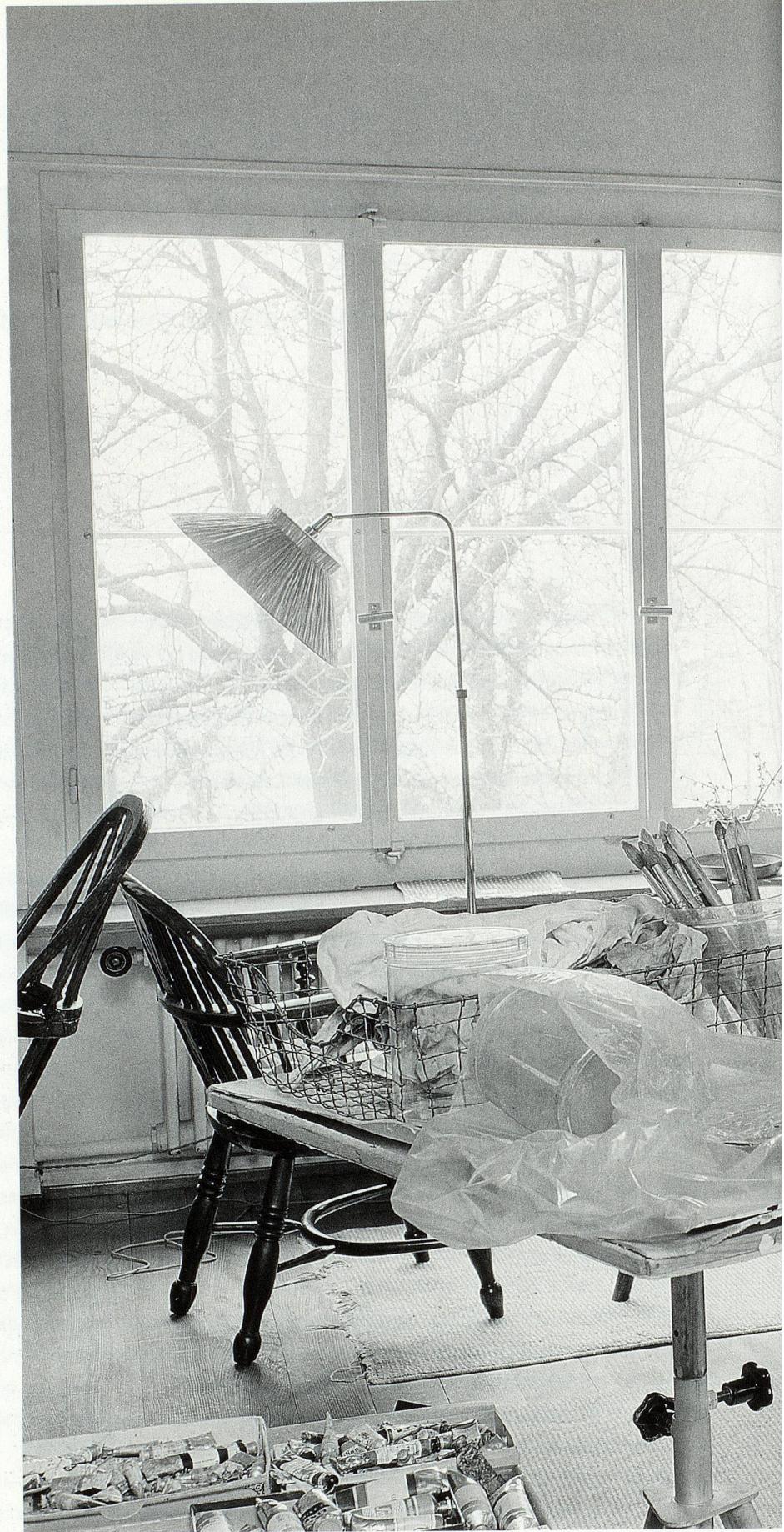
suggestion du musée, la famille Roesch a créé une fondation à laquelle elle a non seulement confié la succession artistique mais aussi d'importants moyens financiers. Avec la Fondation comme partenaire et des contributions supplémentaires du fonds de loterie, le musée a inventorié la succession Roesch et a présenté les résultats au public en 2006 en une rétrospective avec une publication complète. D'autres activités d'approfondissement sont en préparation.

La reprise de la succession de Hans Krüsi s'est déroulée un peu autrement. Lorsque Hans Krüsi décède au cours de l'hiver 1995, le musée d'art de Thurgovie est l'héritier principal selon le testament. Avec la succession de Hans Krüsi, la collection du musée s'est parée d'une nouvelle dimension, celle de l'art brut. Le musée a reçu en propriété non seulement les œuvres d'art mais aussi les droits d'image, ce qui implique des responsabilités et des dépenses administratives supplémentaires, mais aussi de nouvelles activités et recettes.

A la différence de la succession Dietrich, où le musée a pu reprendre un corpus d'œuvres déjà trié au préalable avec de grandes connaissances spécialisées, les collaborateurs du musée sont tombés chez Krüsi, art brut oblige, sur une forêt d'œuvres totalement enchevêtrée et pratiquement impénétrable. Pourtant, ici aussi, environ cinq ans seulement après le décès de l'artiste, il a été possible de donner une première vue d'ensemble de la succession avec l'exposition «Même un rien peut être quelque chose». Depuis, avec le soutien du musée, un film très remarqué sur l'artiste

a été produit et le printemps 2008 verra une nouvelle rétrospective Krüsi, produite en collaboration avec Michael Stauffer et comportant trois pièces radiophoniques. Des donations à d'autres institutions, par exemple la Collection d'art brut de Lausanne, ou des ventes permettent de faire progresser de manière ciblée la diffusion de l'œuvre de Hans Krüsi.

Le travail sur les successions a permis au musée de réaliser des projets scientifiques substantiels, qui ont apporté au musée, parallèlement aux expositions et publications, un gain décisif de compétences. Sans oublier que notamment grâce à l'administration de successions, le musée d'art de Thurgovie dispose depuis le milieu des années 90 d'un système numérique d'inventaire moderne ainsi que d'archives et de stocks ultramodernes. Malgré ce succès, la reprise de successions doit rester l'exception. Un tel engagement n'est envisagé que s'il s'agit d'un excellent courant artistique, qui correspond entièrement aux objectifs de collection du musée. Et même là, une reprise ne peut avoir lieu que lorsque la situation du dépôt est tirée au clair et que le financement d'un inventaire et du traitement est assuré. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, une offre de donation de successions est refusée poliment mais fermement.





Arbeitsraum Oskar Kokoschka